

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18 septembre 2025
Date d'affichage 18 septembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20250924-CM2509-DEL09-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/09/2025

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 17+12 procurations
votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Éric PAPILLON	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à Mme Edith ALIX)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSEL)
M. Emmanuel BOIS	(Pouvoir donné à M. Lionel COURTEMANCHE)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Dominique MORANCE)
Mme Delphine LETESSIER	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Christophe BISI	(Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART ROQUAIN)
Mme Marie Hélène TROUILLOT	(Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Françoise PELLODI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET VILLE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDERANT :

- Qu'une décision modificative du budget ville est proposée à l'approbation des membres de l'assemblée afin d'ajuster le budget et d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires.

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2025		Montant DM	Budget actualisé 2025
D 011	60611	Eau	60 000 €	+	6 000 €	66 000 €
D 011	617	Etudes et recherches	13 200 €	+	6 000 €	19 200 €
D 011	60632	Fournitures	535 000 €	+	4 488 €	539 488 €
D 65	6541	Créances admises en non valeur	6 000 €	+	1 000 €	7 000 €
TOTAL DEPENSES				+	17 488 €	

FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2025		Montant DM	Budget actualisé 2025
R 73	73211	Attribution de compensation	2 230 825 €	-	24 874 €	2 205 951 €
R 74	74111	Dotation forfaitaire des communes	640 451 €	+	78 €	640 529 €
R 74	741121	Dotation de solidarité rurale	560 000 €	+	41 950 €	601 950 €
R 74	741127	Dotation nationale de péréquation	5 000 €	+	4 251 €	9 251 €
R 74	748312	DCRTP	270 449 €	-	3 917 €	266 532 €
TOTAL RECETTES				+	17 488 €	

INVESTISSEMENT						
Prog	Article	Intitulé	BP 2025		Montant DM	Budget actualisé 2025
327	2313	Constructions	374 096 €	-	32 800 €	341 296 €
333	21828	Matériel de transport	267 846 €	-	50 000 €	217 846 €
3272	2313	Constructions	2 192 834 €	+	50 000 €	2 242 834 €
352	21578	Autre matériel technique	20 000 €	-	13 000 €	7 000 €
304	2313	Constructions	32 666 €	+	13 000 €	45 666 €
TOTAL DEPENSES					-32 800 €	

INVESTISSEMENT						
Prog	Article	Intitulé	BP 2025		Montant DM	Budget actualisé 2025
3031	1321	Subvention d'Etat	160 000 €	-	35 000 €	125 000 €
325	1321	Subvention d'Etat	64 600 €	-	64 600 €	0 €
327	1321	Subvention d'Etat	52 830 €	-	52 830 €	0 €
	10222	FCIVA	350 000 €	+	25 000 €	375 000 €
292	13273	Subvention Feader	0 €	+	50 000 €	50 000 €
303	13273	Subvention Feader	0 €	+	20 000 €	20 000 €
304	13273	Subvention Feader	0 €	+	24 630 €	24 630 €
TOTAL RECETTES					-32 800 €	

- Qu'au regard de cette décision modificative n°1, le budget Ville 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2025	DM n°1	BP 2025 actualisé
Section de fonctionnement	13 720 000 €	17 488 €	13 737 488 €
Section d'investissement	8 385 000 €	-32 800 €	8 352 200 €

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 1 du Budget Ville 2025.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Françoise PELLODI



Pour Copie conforme

Le Maire,

Didier REVEAU



Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée